

Assemblée générale de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

Vendredi 21 juin 2013

Moussy-le-Vieux



Gueules Cassées
Sourire Quand Même

SOMMAIRE

Rapport moral du Président sur l'exercice 2012	page 2
Rapport d'activités 2012 par le Directeur général	page 7
Rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2012	page 18
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2012	page 20
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées	page 22
Bilan au 31 décembre 2012	page 26
Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012	page 28
Budget 2013	page 30
Élections des administrateurs et vote des résolutions	page 31
Note explicative de la procédure de vote	page 32
Liste des candidats aux postes d'administrateur	page 33
Curriculum vitae des candidats aux postes d'administrateur	page 34
Résolutions soumises au vote	page 42

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT POUR L'EXERCICE 2012

C'est toujours pour nous un moment heureux que cette assemblée générale, car elle nous permet de nous réunir, et je vous remercie de votre présence.

Avant l'hommage que nous rendrons tout à l'heure à nos fondateurs et à nos anciens, en nous inclinant sur leur tombe, nous avons une pensée pour les 130 camarades ainsi que pour les épouses qui nous ont quittés dans les derniers mois.

Je retiens en particulier :

- Roland Lamouret, délégué honoraire de Touraine,
- Jacques Augière, délégué de la région Centre,
- Jean Joblin, porte-drapeau de la région Centre,
- André Neirinck, porte-drapeau de la région Nord,
- Guy Portier, ancien porte-drapeau de la région Provence,

qui se sont dévoués de longues années au service de nos camarades.

Nous y associons nos camarades des OPEX morts au combat et ceux qui sont morts en service.

À leur mémoire, je vous demande d'observer quelques instants de recueillement....

Je vous remercie et j'aborde maintenant le rapport moral pour l'année 2012 qui fait le point sur nos activités durant cette période.

Ce « rapport moral du Président sur l'exercice 2012 » vous a été adressé dans les délais réglementaires avec tous les autres documents relatifs à cette Assemblée générale.

Le directeur général vous présentera dans quelques instants l'ensemble des activités de l'association en 2012.

Vie de l'association en 2012

Nos revenus en provenance de La Française des Jeux et ceux de notre patrimoine ont fait l'objet d'une gestion encore plus serrée, ce qui nous a permis de résister efficacement à la tourmente financière suscitée par la crise. Nous avons été extrêmement vigilants quant à nos engagements de dépenses.

Dans ce contexte délicat, la tâche de tous les collaborateurs de l'association, et en particulier celle d'Olivier Roussel, notre directeur général, et celle de notre trésorier, appuyés par notre comité financier n'ont pas été faciles. Je tiens à rendre hommage à tous, bénévoles, équipes de directions et personnel du siège et des domaines pour leur engagement et leur constante et totale disponibilité, chacun à son niveau, dans la bonne marche de l'Union. Je les en remercie.

En 2012, nous avons enregistré 112 nouvelles adhésions dont 39 au titre des OPEX, et 14 à celui des pompiers, gendarmes ou policiers. Il est important de noter que parmi les blessés en OPEX un nombre significatif d'entre eux est atteint de psycho traumatismes de guerre.

Ces chiffres, à rapporter aux 130 décès que j'évoquais il y a un instant, font ressortir pour cette année un relatif maintien de nos effectifs, mais le mouvement de régression est enclenché ; il est inéluctable.

Dans nos domaines, l'activité a continué à se dégrader, en raison notamment de la situation économique générale qui a pesé sur la fréquentation à caractère événementielle et ce malgré la très forte implication et le dynamisme

des responsables et des équipes, ce dont je les remercie. Les déficits sont toujours très importants et la maîtrise des dépenses a probablement atteint ses limites dans le contexte actuel en dépit de la recherche permanente d'économies de gestion et de fonctionnement. Ces contraintes auxquelles s'ajoute le très faible taux de fréquentation des domaines par nos membres, dû entre autre au vieillissement, n'offre plus l'espoir d'un retour à l'équilibre dans la configuration actuelle.

De grandes actions ont donc été engagées pour relever ce défi et redresser cette situation.

Pour Le Coudon, votre conseil d'administration a décidé, vous le savez, de porter la capacité de notre EHPAD de 25 à 111 lits, de façon à lui donner une dimension économiquement viable. Cette décision a été magnifiquement entérinée par l'Assemblée générale du 8 novembre 2012, à une majorité, je le rappelle, de 95 %. Ce résultat montre d'une façon éclatante l'attachement de nos membres à la conservation dans le patrimoine de l'Union de ce domaine et l'adhésion massive à la solution proposée.

C'est en plus un formidable encouragement pour tous ceux qui agissent avec détermination et enthousiasme pour la bonne évolution de notre association.

Sans attendre la construction du nouvel édifice, la capacité d'accueil a été portée en fin d'année de 25 à 43 lits grâce à l'aménagement du bâtiment Olivier, réalisé en interne de très belle manière par le personnel du Coudon pour en limiter les frais et en permettre une disponibilité rapide.

Ces 43 chambres sont toutes occupées depuis le mois de décembre 2012 et cet agrandissement a permis d'héberger un plus grand nombre de nos camarades ou de leurs veuves.

Je rappelle néanmoins que l'accueil en séjour de vacances ou de repos est bien entendu maintenu et que vous serez toujours les bienvenus dans votre domaine. Vous y serez reçus comme toujours avec une très grande gentillesse dans une chaleureuse convivialité.

Pour Moussy, nous sommes moins avancés dans nos démarches, mais nous explorons plusieurs pistes prometteuses, en privilégiant bien sûr les orientations vers le médico-social en priorité pour nos membres, en tenant compte également de l'intérêt général. Nous avons dû quelque peu reporter nos efforts en raison de la charge de travail entraînée par l'avancée du dossier du Coudon. Mais nous nous efforçons avec énergie et détermination d'aboutir positivement afin de conserver également dans notre patrimoine ce beau domaine auquel nous sommes tous très attachés.

L'action sociale

Restant fidèles à l'esprit de nos fondateurs, nous mettons toujours en pratique le fait que l'utilisation de nos ressources ne se justifie pleinement que si elles sont mises au service de nos camarades les plus démunis, membres de l'association et du monde combattant, et même d'actions d'intérêt général destinées à atténuer le poids de la blessure à la face ou à la tête.

C'est dans ce sens que nous poursuivons notre première mission statutaire d'aide sociale à nos membres qui a atteint un montant de 2,1 millions d'euros, bénéficiant à près de 600 camarades ou veuves dans la difficulté. Ce montant est supérieur à celui des années précédentes malgré les nombreux décès enregistrés ces derniers mois.

Bien sûr, nous ne nous en tenons pas là et à travers d'autres associations du monde combattant que nous soutenons, nous aidons d'autres camarades ainsi que les établissements qui les soignent, notamment l'Institution Nationale de Invalides.

Mais l'action sociale ne se limite pas à des aides financières. Elle est aussi faite de soutien moral et humain de proximité ; cela passe donc par l'action des délégués régionaux qui cette année encore ont bien rempli leur mission auprès de vous.

L'esprit de solidarité et de chaleur humaine prévaut toujours entre nous, dans la continuité du serment du colonel Brunschwig.

Le monde médical et les structures médico-sociales

Pour ce qui concerne l'Union, nous ne nous sommes pas inscrits dans de nouveaux grands projets extérieurs, en raison de la plus grande rigueur financière qui est maintenant la nôtre, mais également du fait qu'aucun des sujets qui nous ont été présentés ne nous paraissaient bien correspondre à nos engagements statutaires.

Une exception cependant concerne l'engagement

pris de participer au financement dans les années à venir, si le dossier aboutit, à la reconstruction de la maison de retraite de l'ONAC au Theil de Bretagne, près de Rennes, en partenariat avec l'association des Ailes Brisées. Cette action mettrait un terme à l'appui financier déterminant de l'UBFT mis en place il y a vingt ans au profit de la modernisation des maisons de Boulogne, Barbazan et Anse.

Tous ces engagements sont, vous le savez, rendus possibles grâce à notre actionnariat dans le capital de la Française des Jeux. Nous nous efforçons donc, au sein de son conseil d'administration de maintenir le versement d'un dividende régulier et durable. Notre directeur général vous en parlera tout à l'heure.

Pour ce qui concerne la fondation, celle-ci poursuit son développement au service de la recherche médicale. Elle a soutenu, en 2012, 39 projets pour un montant de 780 494 euros.

Elle a été particulièrement distinguée cette année :

- d'abord par l'Académie nationale de Médecine qui lui a décerné l'une de ses deux médailles d'or 2012 pour l'ensemble des recherches qu'elle soutient,
- ensuite par la remise à son créateur et premier président, Antoine du Passage, de la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur par le Grand Chancelier lui-même dans les salons de la grande chancellerie.

Dans le cadre de l'élargissement de son champ d'action aux maladies neuro-dégénératives, notre fondation a décidé de participer d'une manière significative à l'acquisition par l'Institut pour la Mémoire et de la Maladie d'Alzheimer d'un TEP/IRM, appareil qui associe la tomographie par

émission de positons (TEP) et l'imagerie par résonance magnétique (IRM) afin d'améliorer la prise en charge des patients et de développer la recherche sur cette maladie.

Les actions de Mémoire

Les engagements financiers que nous avons pris à l'égard de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, ainsi que ceux pour le Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux sont maintenant soldés.

Là encore et pour les mêmes raisons que dans le cadre du médico-social, nous ne nous sommes pas inscrits dans de nouveaux grands projets extérieurs.

Nous avons bien sûr poursuivi notre soutien au Comité de la Flamme de la Nation, et l'un de nos administrateurs vient d'être élu membre de son nouveau conseil d'administration, ainsi qu'au Souvenir Français.

Nous soutenons également l'association et la fondation Maréchal Lyautey dont l'action et les écrits sont encore un exemple pour beaucoup.

Le monde combattant

Nous avons déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre un décret du Premier ministre portant sur l'informatisation des demandes de pensions militaires d'invalidité qui remet gravement en cause la confidentialité des informations concernant les ressortissants du code qui les régit.

Nous agissons sur ce plan, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs, en étroite collaboration avec le Fédération Nationale André Maginot.

Cette démarche a recueilli l'assentiment de très nombreuses autres associations du monde combattant qui participent, à nos côtés, à cette action, belle démonstration d'unité.

Pour ce qui est de la refonte générale du même code, l'action en cours n'a pas connu depuis plusieurs mois de développements significatifs. Nous participons au groupe de travail qui en suit l'évolution, accompagné de notre avocate conseil spécialisée sur ces sujets, afin de nous prémunir contre toute dérive par trop négative.

Au plan national, nous avons poursuivi nos contacts avec les plus hautes autorités civiles et militaires pour faire entendre notre voix et faire connaître nos idées, même si elles ne sont pas toujours prises en compte, en liaison étroite avec le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre. En province, ces actions sont relayées et complétées par nos délégués.

Nous avons poursuivi notre participation au Comité d'Entente Élargi animé par le président de la Saint-Cyrienne, qui a largement contribué au vote de la loi portant reconnaissance du 11 novembre comme journée du souvenir de tous les morts pour la France.

Nous nous sommes également associés, mais sans succès, à l'action visant à éviter de diviser le monde combattant à propos de l'anniversaire de la signature des accords d'Évian dont chacun a en tête, et dans le cœur, les funestes lendemains.

Nous sommes largement sollicités dans de nombreuses régions pour participer à la préparation des commémorations de la Grande Guerre. Au Siège, nous avons progressé dans la préparation d'un colloque à vocation internationale de par ses intervenants, consacré à l'apport des « Gueules Cassées » dans les progrès de la chirurgie maxillo-faciale réparatrice ainsi que de la prise en compte des psycho traumatismes de guerre, destiné à montrer que nous sommes toujours très engagés dans l'aide morale et matérielle aux blessés.

Communication

Nous avons poursuivi nos actions afin de nous faire toujours mieux connaître en insistant particulièrement sur nos actions extérieures au service du monde combattant et de l'intérêt général.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur les éléments mis en place ou développés en 2011, à savoir :

- le magazine dont la diffusion a été accrue,
- le dossier de presse,
- la brochure « Les Gueules Cassées 1921-2011 »,
- le site internet.

Décorations

Cette année a vu les mérites d'un certain nombre de nos camarades récompensés.

C'est ainsi qu'ont été nommés ou promus dans nos ordres nationaux :

- 19 dans la Légion d'honneur, dont 7 commandeurs, 6 officiers et 6 chevaliers.

- 2 se sont vus conférer la Médaille Militaire,
- 6 dans l'Ordre National du Mérite, dont 3 officiers et 3 chevaliers.

Nous leur renouvelons nos chaleureuses félicitations.

Avant de conclure, je tiens à rendre hommage à Jean Monier, Jacques Fuksa, Xavier Halgand qui étaient administrateurs et qui se sont retirés de cette fonction, permettant ainsi la mise en conformité de la composition du conseil avec nos nouveaux statuts qui prévoient maintenant un maximum de 18 membres.

Je les remercie de leur dévouement et de leur longue participation aux travaux du conseil d'administration.

Notre association est désormais une vieille dame honorée et respectée, nous en avons régulièrement la confirmation. Mais elle a encore un bel avenir devant elle. Nous le construisons tous les jours, en nous impliquant totalement dans le présent et l'avenir tout en gardant toujours à l'esprit le souci du devenir de ses membres et de l'intérêt général.

Et bien sûr, nous n'oublions pas, malgré les difficultés qui nous attendent, de continuer à « Sourire quand même ».

Henri Denys de Bonnaventure
Président

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant, conformément à l'article VIII des statuts, apporter un éclairage opérationnel sur les activités 2012 de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), et à titre d'information, sur celles de la Fondation des « Gueules Cassées ».

Votre association se compose statutairement, au 30 avril 2012, date d'arrêt de la liste électorale, de :

- 2 402 membres actifs,
- 344 membres associés,
- 16 membres d'honneur.

Au-delà des membres proprement dits, votre association apporte, conformément à ses statuts, son soutien aux conjoints de membres et aux 1 288 conjoints survivants de membres disparus, soit un total de près de 6 000 ressortissants.

Comme chaque année afin de vous apporter l'information la plus complète sur les activités de votre association, je traiterai successivement :

- les chiffres clés de la vie associative,
- la mission d'entraide au profit des membres et conjoints survivants,
- le mécénat externe,
- les délégations régionales,
- le Siège,
- le domaine de Moussy,
- le domaine du Coudon, avec un focus tout particulier sur l'extension de l'EHPAD, Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, qui a très largement mobilisé les énergies au cours de cet exercice 2012,
- la communication,
- la Française des Jeux,
- la Fondation des « Gueules Cassées ».

Les chiffres clés de la vie associative

L'équipe du Siège, composée de 14 collaborateurs au 31 décembre 2012, assure le fonctionnement des deux organismes (UBFT et Fondation des « Gueules Cassées »), dont je souhaite, une fois de plus, illustrer le volume par quelques chiffres significatifs, afin que chacun puisse prendre conscience de la consistance des activités et de la charge de travail liée, en constante progression :

- 7 683 correspondances ont été reçues, et 2 624 ont été envoyées par l'association dont certaines en des dizaines voire des centaines d'exemplaires lorsqu'il s'agit de circulaires régionales ou nationales,
- 1 143 correspondances ont été reçues par la fondation, 143 correspondances ont été adressées par la fondation. Ce sont pour la plupart d'épais dossiers de recherche médicale,
- les messages électroniques échangés se comptent en plusieurs dizaines de milliers.
- Ont été organisés ou préparés au Siège :
 - 7 réunions du Conseil d'administration et 6 réunions du Bureau de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête,
 - 4 réunions du Conseil d'administration de la Fondation des « Gueules Cassées »,
 - 2 réunions du Comité scientifique de la fondation,
 - 11 réunions de la Commission des aides individuelles,
 - 4 réunions de la Commission d'admission,
 - 5 réunions de la Commission des aides aux organismes externes,
 - 2 réunions d'un Comité financier créé en 2012,
 - 5 Réunions du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre,

- 19 réunions régionales en liaison avec vos délégués,
- le séminaire annuel des délégués régionaux qui s'est tenu au Domaine de Moussy du 13 au 15 mars 2012,
- l'Assemblée générale annuelle du 22 juin 2012,
- une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 novembre 2012 afin d'approuver la création de la filiale Colonel Yves Picot (CYP) Société par Actions Simplifiée (SAS) qui a permis d'acquérir les fonds de commerce nécessaires à l'extension de la capacité de l'EHPAD du Coudon,
- les réceptions de personnalités visant au développement de la notoriété des « Gueules Cassées » et au recrutement de nouveaux membres.

L'équipe du Siège effectue, tout au long de l'année, les travaux ci-dessous :

- la rédaction des nombreux comptes-rendus et courriers afférents à l'ensemble des réunions que je viens de citer,
- la réalisation du Bulletin, désormais dénommé « magazine » : 4 numéros ont été publiés au cours de l'année 2012,
- la mise à jour du site internet,
- la comptabilité de l'ensemble des mouvements,
- la gestion des ressources humaines dont l'effectif global, initialement de 56 salariés est passé à 44 après le transfert de 16 salariés du Domaine du Coudon vers la filiale CYP SAS. L'ensemble UBFT et CYP SAS représentent 75 salariés au 31 décembre 2012,
- la gestion du patrimoine financier en liaison étroite avec les trésoriers,
- l'exploitation hôtelière des chambres du Siège,
- l'entretien et la maintenance de l'immeuble,

- ainsi que de très nombreuses missions de représentation de l'association.

Le Siège social apporte un soutien logistique à d'autres organismes qui, au terme d'une convention, occupent des locaux et participent aux frais de fonctionnement. Il s'agit de :

- la Fondation des « Gueules Cassées »,
- la Fondation du Souvenir de Verdun,
- l'Union des Aveugles de Guerre, ainsi que la Fondation des Aveugles de Guerre,
- l'Association Nationale des Anciens Prisonniers d'Indochine et l'Amicale des Anciens de la Loterie Nationale et du Loto qui tiennent une permanence ponctuelle.

La mission d'entraide

La commission des aides individuelles s'est réunie 11 fois. Cette fréquence très régulière permet un accompagnement social des membres et conjoints en difficulté. Elle a ainsi étudié près de 650 dossiers dont seuls 32 ont reçu une réponse négative.

Le montant total dédié à l'entraide en 2012 qui comprend les aides sociales et la défense des droits à pension militaire d'invalidité, représente 2,1 millions d'euros, en progression de 10 % par rapport à 2011.

Cette somme globale de 2,1 millions d'euros destinée aux aides sociales se répartit ainsi :

- 39 % sous forme d'aides mensuelles versées à près de 200 des membres ou conjoints survivants,
- 11 % au titre des allocations pour les obsèques de nos camarades,
- 12 % pour les études d'enfants de nos membres,

- 11 % d'allocations pour les enfants handicapés de nos membres,
- 20 % pour des secours ponctuels, y compris les honoraires d'avocats pris en charge par l'UBFT pour la défense des droits à pension militaire d'invalidité de camarades,
- 1 % pour des mariages de membres et naissances,
- 6 % pour la téléassistance : 303 membres sont équipés du système « Equinoxe » leur permettant d'alerter les secours en cas de malaise. Il vous est rappelé que ce service peut désormais être complété d'une option de géo-localisation pour les personnes désorientées atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le mécénat

La commission des aides aux organismes et institutions s'est réunie à 5 reprises, a étudié 104 dossiers, 59 ont été rejetés et 45 ont reçu une réponse favorable.

En 2012, l'UBFT a soldé les deux derniers engagements pluriannuels, qui portaient d'une part sur la participation à la dotation de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, et d'autre part au Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux.

En dehors de ces engagements pris antérieurement, le montant des aides externes décidé en 2012 s'élève à près de 650 000 euros dont :

- **175 000 euros constituent des aides sociales indirectes au travers d'associations, notamment :**
 - l'association Solidarité Défense qui vient en aide aux militaires blessés en OPEX,
 - l'Association Nationale des Anciens d'Indochine,
 - l'association Tournesol, qui apporte du réconfort aux blessés par des spectacles dans les hôpitaux militaires,
 - les veuves et orphelins de Guerre,
 - l'association « La voix des blessés médullaires, titulaires de l'article L115 » nouvellement admise au sein du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre.
- **228 000 euros ont été versés au profit de projets à vocation médico-sociale**
 - la fourniture à l'Institution Nationale des Invalides d'une unité d'urodynamique,
 - le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides,
 - la fourniture à l'hôpital militaire Laveran de Marseille d'un appareil de rééducation isocinétique.
- **240 000 euros sont destinés au devoir de Mémoire, dont essentiellement :**
 - le Souvenir Français, qui perçoit un soutien financier récurrent annuel de 200 000 euros,
 - la Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation,
 - la fondation Maréchal Lyautey.

Versement d'une quote-part des revenus des jeux aux associations membres du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre

L'UBFT apporte également un soutien annuel aux associations constituant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, qui furent dans un passé très ancien « Émetteur de dixièmes de la Loterie Nationale », il s'agit de :

- la Fédération des Blessés Multiples et Impotents de Guerre,
- l'Union des Aveugles de Guerre,

- l'Association des Mutilés et Invalides de Guerre, reconnue d'utilité,
- la Fédération des Amputés de Guerre de France.

Le montant varie proportionnellement à la variation du dividende de La Française des Jeux. Il était de 54 000 euros pour chacune des 4 associations, il sera de 59 000 euros en 2013.

Versement d'une quote-part des revenus des jeux aux « Ailes Brisées »

Au terme d'une convention signée en 1972, les « Ailes Brisées » ont confié la gestion de leur émission de Loterie Nationale aux « Gueules Cassées » qui, en contrepartie de l'apport des parts de marché, reversent chaque année à cette association 16 % du dividende perçu de la Française des Jeux.

Les délégations régionales

Vos délégués ont poursuivi leur mission de représentation de l'association, accompagnés de leurs porte-drapeaux lors des principales cérémonies patriotiques et de Mémoire.

Comme chaque année au printemps, un bilan de l'année passée et les perspectives pour l'année à venir ont été présentés à vos délégués régionaux, réunis en séminaire au Domaine de Moussy les 21 et 22 mars 2012.

Le maillage territorial est actuellement assuré par 37 Délégués régionaux ou départementaux et 21 porte-drapeaux qui s'impliquent auprès des membres et des conjoints au sein de 21 délégations régionales.

Les nominations suivantes ont été décidées par le Conseil d'administration :

Nomination de Délégués Régionaux et Départementaux

- **M. Charles Dauphin** a été nommé Délégué Régional pour la Délégation « Languedoc Roussillon ».
- **M. Bernard Tomasetti** a été nommé Délégué Régional pour la Délégation « Provence Côte d'Azur ».
- **MM. Lucien Humblot** et **Gilbert Sanchez** ont été élevés à l'honorariat.
- **M. Frédéric Martinez** a été nommé Délégué Départemental pour les départements 09, 12, 31 et 81 de la Délégation Midi Pyrénées.

Nomination de Porte-drapeaux

- **M. Michel Clerget** a été nommé Porte-Drapeau de la Délégation de Bourgogne.
- **M. David Travadon** a été nommé Porte-Drapeau de la Délégation de Franche-Comté, aux côtés de M. Roger Deschamps.
- **M. Daniel Fiat** a été nommé Porte-Drapeau de la Délégation du Dauphiné.

L'ensemble de ces nominations, décidées par le Conseil d'administration, le sont pour des mandats de 3 ans renouvelables.

Chaque année, vos Délégués organisent une réunion régionale qui est l'occasion pour l'administrateur qui préside cette rencontre et au cadre du Siège qui l'accompagne de vous présenter, sous forme d'une projection informatisée, l'action passée mais surtout les projets d'avenir de l'association et de la fondation. Il est important que vous participiez nombreux à ces rassemblements qui démontrent aux autorités et aux élus, qui y sont invités, le dynamisme des « Gueules Cassées ».

Enfin ces 19 réunions tenues en 2012 ont été des moments de retrouvailles et de chaleureuse camaraderie, grâce à l'implication des épouses de nos Délégués qui vous accueillent.

Le Siège

Le maintien dans l'immeuble de la rue d'Aguesseau

L'Assemblée générale du mois de juin 2011 avait autorisé le changement de siège social de l'association entraînant la cession de l'actuel siège social situé 20 rue d'Aguesseau à Paris.

Malgré de nombreuses visites, aucun immeuble aussi bien situé dans Paris, plus accessible aux personnes à mobilité réduite et d'un prix inférieur à celui que nous pourrions encaisser de la vente de l'actuel siège, n'a été trouvé.

Le mandat confié à la société de recherche immobilière ayant pris fin le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration a pris la décision de ne pas le renouveler et de maintenir le Siège social au 20 rue d'Aguesseau.

En conséquence, un certain nombre de travaux de maintenance qui avaient été mis en sommeil durant cette période d'incertitude quant au maintien dans les lieux vont devoir être activés en 2013. La dernière grande campagne de rénovation ayant été menée en 1990, il y a plus de 23 ans sous la direction du Colonel Pierre Antonin, un certain nombre d'équipements vont devoir être remplacés ou mis aux normes selon un plan de travaux étalé sur 2013 et 2014. Il s'agit notamment de la chaufferie, des armoires électriques, de la centrale de détection incendie, de revêtement de sols et d'éléments de confort des chambres...

Développement des relations avec les autorités militaires et organismes pour avoir contact avec les blessés

Le Bureau a continué de recevoir les plus hautes autorités militaires et dirigeants d'organismes publics ou associatifs afin de renforcer la notoriété de l'association, faire connaître son implication dans la prise en charge des blessés à la face et à la tête, y compris les post traumatismes de guerre et ainsi recruter de nouveaux membres.

Ont ainsi été conviés au Siège :

- le général Ract-Madoux, Chef d'État-major de l'Armée de Terre,
- le général Charpentier, Gouverneur Militaire de Paris,
- Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes des Guerre (ONAC),
- Le Lieutenant-Colonel Maloux, Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre,
- L'Amiral Lanxade, président de l'association Solidarité Défense.

La cotisation annuelle

La possibilité de rachat de la cotisation, créant une qualité de membre à vie, a été supprimée des nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 10 mai 2012 à la demande expresse du ministère de l'Intérieur. La raison en est que, selon la doctrine du Conseil d'État, le paiement d'une cotisation annuelle est la démonstration de la volonté d'appartenance à l'association et qu'en conséquence il ne peut y avoir de nouveaux membres à vie.

Le montant actuel qui est de 1 euro depuis de nombreuses années, qui pouvait donc être

antérieurement racheté à vie pour 10 euros, ne couvre pas les frais de son recouvrement (comptabilisation, secrétariat, accusé de réception au membre).

Le Conseil d'administration, en séance du 18 avril 2013, a donc pris la décision de porter à 5 euros le montant de la cotisation annuelle applicable aux nouveaux membres « Actif » et « Associé », ce qui demeure d'un niveau raisonnable.

Conformément à l'article III des statuts et à l'article 1.1 Alinéa 5 du règlement intérieur, une résolution est soumise à l'Assemblée générale qui fixe le montant de la cotisation annuelle à 5 euros à compter du vote de l'assemblée. Bien entendu, les membres qui avaient souscrit un rachat de cotisation n'auront pas à s'acquitter de nouvelles cotisations annuelles.

Colloque 2014 sur l'apport des « Gueules Cassées » à la chirurgie maxillo-faciale

Dans le cadre des manifestations du centenaire de la Grande Guerre, l'association et la fondation ont décidé d'organiser un colloque qui traitera de l'apport des « Gueules Cassées » aux progrès de la chirurgie maxillo faciale et à la prise en charge des post traumatismes de guerre.

Un comité scientifique, composé d'universitaires historiens, géographes, médecins et chirurgiens a été spécialement constitué.

Ce colloque traitera sur 3 demi-journées, les thèmes ci-après :

- Histoire d'hommes, histoires d'institutions,
- Essor de la chirurgie maxillo-faciale,
- Souffrance et psychologie du soldat et de l'ancien combattant.

Il se déroulera au mois d'octobre 2014 à l'École Militaire sous le haut patronage du Président de la République.

Les domaines

J'ai le regret, comme chaque année, de vous confirmer que nos domaines de Moussy et du Coudon sont de moins en moins fréquentés par les membres et les familles de « Gueules Cassées », la raison principale étant le vieillissement de nos membres.

Le domaine de Moussy

L'importance du dossier d'extension de l'EHPAD du Coudon, qui a focalisé une grande partie des énergies, n'a pas permis de trouver une solution d'avenir qui redonnerait durablement une vocation d'utilité générale au domaine de Moussy.

Les études et recherches se sont tout de même poursuivies en 2012 en vue de la création, à Moussy comme au Coudon, avec le soutien des élus locaux, d'un établissement de prise en soins de personnes âgées dépendantes, dans le cadre d'un parcours gérontologique. Tout est mis en œuvre pour aboutir en 2013 à la présentation d'un projet viable à moyen terme. Une mission de recherche de lits d'EHPAD a été confiée à un consultant.

Pendant ce temps hélas, la crise touchant les activités de séminaires a conduit à une moindre fréquentation qui s'est traduit par une diminution du chiffre d'affaires 2012.

Le chiffre d'affaires 2012 est de 485 000 euros, en diminution de 13 % par rapport à 2011.

Cependant, le déficit de fonctionnement du

domaine de Moussy est en très légère diminution de 1,5 %, 1,32 million d'euros en 2012, contre 1,34 million d'euros en 2011.

Afin d'inverser la tendance, la décision de créer des outils de communication a été prise pour relancer les activités événementielles de nos deux domaines dans la durée : marques et logos commerciaux, plaquettes et sites internet dédiés à chacun des établissements, participation à des salons... autant de projets qui doivent être mis en œuvre en 2013. Les 14 salariés de notre domaine de Moussy s'investissent dans ces projets de développement, il convient d'en avoir conscience et de tous les remercier.

Le domaine du Coudon

2012 aura été pour le Coudon, l'année d'un renouveau qui doit assurer sa pérennité.

La décision d'augmenter la capacité de l'EHPAD, prise par le Conseil d'administration du 22 mai 2012, a été le point de départ de multiples démarches juridiques et administratives en vue d'acquiescer les fonds de commerce nécessaires au passage de 25 à 111 lits en 2015.

L'équipe du Coudon a dû mener de front la triple activité habituelle du domaine tout en préparant l'extension de l'EHPAD :

- Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD),
- Séjours de vacances, avec des animations durant la période estivale,
- Accueil de séminaires d'entreprise, associations, fêtes de famille...

La première extension de l'EHPAD de 25 à 43 lits a nécessité la transformation des étages 1 et 2 du

bâtiment « Olivier » afin d'accueillir dès le mois de décembre 2012, 18 nouveaux résidents, dont 9 atteints de maladies neuro-dégénératives. Les chambres et les sanitaires ont été adaptés pour recevoir des personnes âgées dépendantes. Pour des raisons de calendrier et de coût, ces travaux ont été réalisés dans des délais extrêmement serrés par l'équipe de maintenance du domaine. Il convient de saluer la qualité des travaux réalisés.

Il n'est pas possible de faire, cette année dans ce rapport, une comparaison parlante 2012/2011 de l'évolution du chiffre d'affaires du domaine du Coudon en raison du transfert, en cours d'année, de l'activité EHPAD à la filiale CYP SAS.

Je salue et remercie l'ensemble des collaborateurs du Coudon, qu'ils soient aujourd'hui salariés de l'association ou de sa filiale.

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD),

Une information complète vous a été apportée lors de l'Assemblée générale du 8 novembre 2012. Cette Assemblée générale a approuvée avec une majorité de 95 % la proposition du Conseil d'administration de créer une filiale en vue de l'extension de la capacité d'accueil de l'EHPAD du Coudon de 25 à 111 lits à horizon du printemps 2015 et procéder à l'apport partiel d'actifs de l'activité EHPAD.

Un énorme travail de préparation a dû être mené en 2012 avec l'accompagnement d'un cabinet d'avocats spécialisés, qui a porté notamment sur :

- la signature d'un protocole d'accord avec la société cédante des 86 autorisations administratives d'exploitation des lits d'EHPAD,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

- la création de la filiale sous forme d'une société par actions simplifiée : Colonel Yves Picot CYP SAS, détenue à 100 % par l'UBFT,
- l'évaluation de l'apport partiel d'actifs de l'UBFT à sa filiale en liaison avec un commissaire aux apports,
- la révision du cadastre,
- la demande d'autorisation de transfert des 86 lits exploités par le vendeur sur le site du Coudon :
 - je tiens à signaler l'implication toute personnelle du Docteur Yves Carteau, médecin coordonnateur de notre EHPAD qui a apporté toute sa compétence afin de permettre l'aboutissement des très nombreuses démarches auprès de l'Agence Régionale de Santé de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général du Var qui ont conduit à la signature de l'arrêté autorisant le transfert des 86 lits au profit de notre filiale ;
- l'Assemblée générale de l'UBFT du 8 novembre 2012 qui a autorisé l'ensemble des opérations précédemment citées,
- l'organisation d'un concours d'architectes en vue de la construction des immeubles qui complèteront l'actuel bâtiment « Bougainvilliers » afin de regrouper les futurs 111 lits à horizon du printemps 2015. L'agence Blutteau Nassif, sise à Aubagne, a été retenue. M. Pierre Villemot, architecte historique des « Gueules Cassées » pour lesquels il a réalisé depuis 1975 les infrastructures du Loto à Moussy puis à Vitrolles, les bâtiments du Coudon et de Moussy, a été sollicité pour assister le directeur général en qualité d'assistant maître d'ouvrage,
- la création d'un comité stratégique chargé de la gouvernance de la filiale composé des présidents

- et trésoriers de l'UBFT et de la Fondation, du directeur général et de la directrice adjointe chargée des finances de l'UBFT, et d'une personnalité qualifiée du monde médico-social,
- l'activation de la filiale CYP SAS au 1^{er} décembre 2012 par reprise définitive du premier fonds de commerce représentant 18 lits exploités temporairement aux étages 1 et 2 du bâtiment « Olivier »,
- le transfert des contrats de travail de 16 salariés de l'UBFT œuvrant aux activités de l'EHPAD vers la filiale,
- le nom de « Résidence Colonel Picot » a été donné à l'EHPAD avec l'accord des descendants de notre fondateur.

À titre d'information sur l'exercice 2013 :

- le permis de construire a été déposé le 31 janvier 2013, auprès de la mairie de La Valette du Var. Sa délivrance est espérée avant l'été,
- un comité de pilotage du projet se réunit deux fois par mois sur le site du Coudon pour la mise au point définitive des plans avec les futurs utilisateurs,
- les arbres remarquables : vieux oliviers, platanes, figuiers ont été déplacés au mois d'avril et mis en jauge en vue de leur replantation dans le futur environnement,
- les sondages de sol ont débuté au mois d'avril 2013,
- les appels d'offres seront traités au mois de mai 2013,
- les terrassements pourraient débuter au mois de juin 2013,
- les grands travaux commenceront au mois de septembre 2013,
- le nombre de salariés de la filiale est actuellement de 34 Équivalent Temps plein,

- une directrice spécialisée a été recrutée pour l'EHPAD. Il s'agit de Mme Ghislaine Jacqmin,
- les 43 lits de l'actuel EHPAD sont tous occupés et une liste d'attente est ouverte.

Et malgré tout cela, la vie du domaine continue, vous pouvez venir y séjourner dans les studios du rez-de-chaussée du bâtiment « Olivier » ainsi que dans les chambres du bâtiment « Mimosa ».

Si vous êtes autonomes, n'hésitez pas à nous solliciter pour un séjour au soleil du Coudon de plusieurs mois, notamment durant l'hiver.

Les tarifs des années antérieures ont été maintenus sans augmentation.

La communication

- le site Internet institutionnel www.gueules-cassees.asso.fr est désormais régulièrement mis à jour et complété par de nouvelles rubriques. Un accès « intranet » réservé à nos délégués régionaux et départementaux leur permettra de télécharger les documents qui faciliteront leurs démarches dans l'accompagnement social qu'ils mènent au profit de nos membres et de leurs conjoints,
- deux sites dédiés à l'activité de chacun des deux domaines de Moussy et du Coudon seront mis en ligne au cours de l'année 2013,
- le magazine : depuis le N°320, la nouvelle formule du magazine comporte davantage d'articles d'intérêt général, ceci afin de respecter la réglementation de la presse. Ils sont réalisés en liaison avec des journalistes et photographes pigistes,
- le magazine, la brochure institutionnelle et des vidéos sont numérisés sur le site.

La Française des Jeux (FDJ)

Nous pouvons célébrer en cette année 2013, les 80 ans de la loi de finances de 1933 qui est le texte fondateur de la Loterie Nationale et de tous les jeux aujourd'hui exploités par la Française des Jeux.

Je vous rappelle que l'UBFT détient 18 458 actions de La Française des Jeux, soit 9,23 % du capital de la société, et est titulaire d'un siège au Conseil d'administration au sein duquel l'association est représentée par votre directeur général, également président du comité de développement durable de la Française des Jeux.

Il a participé à 6 Conseils d'administration, une Assemblée générale, 1 Comité des nominations et rémunérations, 2 Comités du développement durable.

Le chiffre d'affaires 2012 de La Française des Jeux a atteint 12,1 milliards de mises, en progression de 6 % par rapport à 2011. Cette croissance a été portée par un calendrier tout à fait propice aux jeux :

- 3 vendredi 13,
- la date symbolique du 12 décembre 2012 (12 12 12),
- le dynamisme des jeux de grattage et tout particulièrement le jeu « CASH », dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard d'euros,
- les Jeux Olympiques de Londres et l'Euro Foot,
- quatre cycles longs Euro Millions qui ont vu le gros lot atteindre des sommets attirant de nombreux joueurs.

Le Loto demeure, en termes de chiffres d'affaires, le premier jeu avec 1,5 milliard de mises.

Le dividende 2012, qui sera versé aux actionnaires au mois de juin 2013, devrait être en augmentation

importante par rapport à celui de 2011 encaissé en 2012, sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale de la Française des Jeux qui aura lieu après l'impression de ce rapport. Ce résultat exceptionnel 2012 ne doit toutefois pas préjuger des résultats futurs qui risquent de connaître d'importantes diminutions en raison notamment d'un certain essoufflement du modèle de jeu, d'investissements pour le renouvellement du parc de terminaux de prises de jeux et de l'évolution stratégique du réseau de commercialisation.

La Fondation des « Gueules Cassées »

2012 a été le onzième exercice opérationnel de la Fondation des « Gueules Cassées » depuis sa reconnaissance d'utilité publique le 11 avril 2001.

La Fondation a lancé un appel à projet 2012 auprès de 850 chercheurs dans les différents services hospitaliers et organismes de recherche, dont le thème était :

*Pathologie cranio-faciale traumatique,
tumorale et malformative : prise en charge,
réparation clinique, fonctionnelle et
sensorielle*

- 55 dossiers complets ont été soumis à l'examen du comité scientifique,
- 16 dossiers ont été refusés par le comité scientifique car n'entrant pas dans le cadre de l'appel à projets,
- 39 dossiers, examinés préalablement par deux rapporteurs spécialisés du comité scientifique, ont reçu un avis favorable du Conseil d'administration pour un montant total de 780 494 euros.

La Fondation a également participé au financement de 3 congrès médicaux d'importance :

- Le 37^e congrès de l'Association Française des Chirugiens de la Face,
- Le 3^e congrès francophone international de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale,
- Le congrès de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation.

Depuis sa création en 2001, la Fondation des « Gueules Cassées » a soutenu 215 projets de recherche pour un montant global supérieur à 5,8 millions d'euros.

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun a apporté son soutien au Comité National du Souvenir de Verdun, gestionnaire du Mémorial de Verdun pour lui permettre d'assurer le fonctionnement du musée et de poursuivre le plan de rénovation et d'extension du bâtiment en vue des commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

2012 aura été un exercice riche en activités et évolutions pour l'association et la fondation dans lequel les collaborateurs bénévoles et salariés se sont investis, encore une fois, sans compter.

En votre nom, je me permets donc de les féliciter, toutes et tous, sans oublier les collaborateurs du Groupe Elior à qui est confiée la restauration de nos domaines de Moussy et du Coudon.

Je tiens personnellement à saluer et remercier les cadres qui m'entourent. Je nommerai, en les chargeant de transmettre à leur équipe, car je ne peux les nommer toutes et tous :

- Roselyne Binon-Loïs pour la comptabilité, qui a cessé ses fonctions de chef comptable, collaboratrice de l'UBFT depuis plus de 31 ans. Le recrutement d'un nouveau chef comptable est en cours,
- Catherine Lefebvre pour la direction juridique et les finances,
- Isabelle Chopin à la direction du Domaine du Coudon, le docteur Yves Carteau, Ghislaine Jacqmin et Patricia Pomies à l'EHPAD,
- Dominique et Patricia Lelong à la direction du Domaine de Moussy,
- Enfin Patrice Rézeau pour les missions très prenantes d'entraide et le magazine,
- Et Catherine Ponroy qui m'assiste au quotidien, sans compter son temps, dans le fonctionnement général de l'association et de la fondation.

Un grand merci également aux bénévoles de l'Association et de la Fondation, administrateurs, délégués, porte-drapeaux et membres des commissions et du comité scientifique qui font confiance aux équipes du Siège et des Domaines. Enfin, je tiens à remercier M. Christophe Blanchard—

Dignac -président de La Française des Jeux- qui, comme chaque année, nous permet de vous accueillir sur le site historique de Moussy, où « Les Gueules Cassées » créèrent le Loto en 1976, et nous apporte une aide logistique importante en moyens techniques et humains pour l'organisation de cette Assemblée générale.

Olivier Roussel
Directeur général de l'UBFT
Secrétaire général de la
Fondation des « Gueules Cassées »

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le Conseil d'administration du 18 avril 2013 a arrêté les comptes de l'exercice 2012. Notre commissaire aux comptes a certifié ces comptes, comme l'indique le certificat qui suit leur présentation dans cette brochure.

L'exercice 2012 a permis de dégager un excédent de 6 961 622,97 euros. Contrastant avec l'année 2011, la bonne tenue des marchés a permis à l'association de bénéficier de plus-values sur les cessions intervenues dans le cadre du réaménagement de son portefeuille financier. L'augmentation prévue du dividende de la Française des Jeux, et les reprises nettes des provisions constituées en 2011, ont également contribué à ce résultat, qui permet de couvrir les besoins de l'exploitation courante du siège et des domaines, tout en laissant un excédent bienvenu, à un moment où notre association prend une route décisive pour son avenir.

L'année 2012 a vu le démarrage du projet d'extension de l'EHPAD du Coudon. Avec l'acquisition d'ici 2015 du droit d'exploitation de 86 lits, qui s'ajouteront aux 25 existants, la capacité sera portée à 111 lits. D'ores et déjà, les 18 premiers lits ont été acquis en décembre 2012 et les nouveaux résidents accueillis dans l'immeuble « Olivier » aménagé provisoirement à cet effet. Afin de pouvoir exercer cette activité dans les meilleures conditions juridiques et financières, l'UBFT a créé une filiale sous forme d'une société par actions simplifiée (SAS) qu'elle détient à 100 %, la CYP (Colonel Yves Picot).

Lors de l'Assemblée générale mixte du jeudi 8 novembre 2012, vous avez massivement approuvé l'apport d'actif de la branche d'activité « EHPAD » de l'UBFT à la société CYP SAS, ainsi que les biens immobiliers nécessaires. Le personnel employé dans cette activité a été transféré à la CYP SAS.

La construction du nouvel EHPAD sera financée par des augmentations du capital de la CYP SAS, au fur et à mesure de la progression des travaux. En outre le paiement de l'achat des lits restant à acquérir interviendra lors de l'achèvement des travaux. L'UBFT s'est engagée à mener à bien ce projet dont le coût total, y compris l'achat des lits, sera de l'ordre de 20 millions d'euros.

L'apport de l'UBFT à la CYP SAS ayant pris effet au 1^{er} septembre 2012, celle-ci a eu un premier exercice de quatre mois, clos au 31 décembre 2012, avec un déficit conforme aux prévisions de 206 540 euros. Les projections faites pour la CYP SAS laissent espérer un résultat positif dès la première année pleine d'activité avec les 111 lits, soit l'année 2016.

Il vous est demandé d'approuver les comptes de l'année 2012, ainsi que l'affectation de l'excédent de 6 961 622,97 euros comme suit :

- 10 % doivent être affectés à la réserve statutaire, soit 696 163 euros,
- 5 000 000 euros mis en réserve pour souscrire aux augmentations de capital qui financeront l'extension de l'EHPAD du Coudon,
- 1 000 000 euros mis en réserve pour les projets du domaine de Moussy (études préalables, honoraires de recherche d'opportunités, acquisition éventuelle de lits...),

- 200 000 euros mis en réserve pour le colloque 2014 organisé par l'UBFT,
- 65 459,97 euros au report à nouveau.

Cette affectation à des réserves spécifiques montre l'engagement de notre association dans la mise en place des moyens nécessaires à la bonne fin de ses projets, dans une année où son excédent permet d'y apporter une contribution importante. Comme le report à nouveau, ces réserves viennent augmenter les fonds propres qui sont portés à 164 556 934 euros.

Le budget 2013

Fidèle à ses missions, l'association prévoit d'allouer des montants d'aide sociale individuelle et d'aide aux associations et institutions amies, d'un ordre de grandeur au moins égal à celui des années précédentes.

La construction de l'EHPAD du Coudon apparaîtra dans les comptes de l'UBFT sous forme d'augmentations du capital de la CYP SAS, qui seront souscrites intégralement par son unique actionnaire, l'UBFT. Les débours programmés dans l'année pour la construction de l'EHPAD sont de 5 millions d'euros.

Les frais de personnel connaissent une augmentation tenant compte de l'évolution du coût de la vie à laquelle s'ajoute le départ d'un cadre du Siège.

En ce qui concerne les recettes, l'activité hôtelière a été prudemment budgétée, compte tenu de la tendance baissière des dernières années. Toutefois,

cette activité fera l'objet d'efforts spécifiques des équipes des domaines, destinés à mieux cibler et atteindre de nouvelles clientèles potentielles.

Le réaménagement du portefeuille financier, opéré en 2012, a permis d'en décroître la volatilité. Les revenus seront inévitablement affectés par des taux d'intérêt qui resteront très bas, et pourraient l'être par l'impact des conditions économiques dégradées de la zone Euro.

La Française des Jeux a connu une année 2012 très favorable qui se reflètera dans un dividende en hausse significative en 2013.

Le résultat encore déficitaire de l'activité EHPAD n'apparaîtra plus dans les comptes de l'UBFT, mais dans ceux de la CYP SAS. Le déficit prévu est de 667 880 euros.

Le résultat espéré pour l'UBFT est un excédent de 3 millions d'euros.

Bernard Allorent
Trésorier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

**Monsieur le Président,
Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les membres,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Union des Blessés de la Face et de la Tête, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors de votre Conseil d'Administration en date du 18 avril 2012. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et

informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'UBFT.

Toutes les explications complémentaires sur les résultats et l'activité de l'exercice sont contenues dans les rapports de votre Président, de votre Directeur Général et de votre Trésorier.

Fait à Paris, le 19 Avril 2013
FRANCE AUDIT
Représentée par Monsieur Didier PIRO

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

**Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les membres,
de l'association Union des Blessés de la Face et de la Tête,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la

doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A – Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

I. Avec la société CYP SAS

- Nature et objet : convention d'occupation précaire entre UBFT (Domaine du Coudon) et la CYP SAS pour les charges de location des bâtiments, énergies et personnel.
- Modalités : Indemnité annuelle de 187.200 euros hors taxes, hors charges, payable à terme le dernier jour de charge trimestre civil et pour la première fois, le 31 mars 2013 prorata temporis. Cette convention commence à compter du 1^{er} décembre 2012 pour expirer à la date d'achèvement des travaux de construction des bâtiments de la société CYP SAS, prévue au cours du 1^{er} semestre 2015.

- Le montant du produit comptabilisé au 31/12/2012 au titre cette convention d'occupation précaire s'élève à 18 250,00 €

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 14 février 2013, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

II. Avec le Fonds Commun de Placement FCP Picot

En juillet 2012, le mandat de gestion confié à la Française des Placements en 2009, a été transformé en fonds dédié grâce à un transfert des valeurs existantes vers ce nouveau véhicule. Le fonds dénommé « LFP Picot » est un FCP purement obligataire.

La vente et la souscription en date du 13 juillet 2012 des 9 739,843 parts s'est traduite par une plus-value constatée pour 307 619,08 € au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, les 9 739,843 parts que vous détenez dans le fonds commun de placement « LFP Picot » s'élèvent à un montant de 9 739 843 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

B - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314- 59

du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Avec la fondation des « Gueules Cassées »

I.1. Dotation à la fondation des « Gueules Cassées »

Par un décret en date du 11 avril 2001, la fondation des « Gueules Cassées » a été reconnue comme établissement d'Utilité Publique. Dès lors, le Président de la fondation des « Gueules Cassées », en vertu de l'article 1^{er} du décret du 11 avril 2001, a été autorisé à accepter au nom de la Fondation, le versement d'un montant de 30 490 000 euros constituant ainsi la dotation de l'établissement.

Nous vous rappelons que votre Assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2000 avait approuvé le montant de cette dotation.

I.2. Refacturation de frais de personnel, administratif et comptable

La refacturation est faite sur la base d'un nombre d'heure effectué par les salariés de l'UBFT pour la Fondation et des charges de personnel correspondantes.

Elle s'est élevée à 68 452,59 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

II. Avec Les Ailes Brisées

L'association Les Ailes Brisées a conclu, le 4 octobre 1972, un contrat avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aux termes duquel il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

À compter du 1^{er} janvier 1973, l'association Les Ailes Brisées a donné à votre association mandat de gérer leur émission de billets de la Loterie Nationale.

Un avenant à ce contrat du 4 octobre 1972 a été signé en date du 8 novembre 1989 pour tenir compte des modifications des conditions d'exploitation des émissions et notamment la création du Loto. Cet avenant en date du 8 novembre 1989 n'a pas modifié l'essentiel du contrat signé le 4 octobre 1972.

Le 8 novembre 1999, un accord transactionnel entre La Française des Jeux et le GIE PRELO a abrogé le contrat de loterie instantanée de 1991 et ses avenants qui les liaient. De ce fait, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et les Ailes Brisées ont signé un avenant au contrat initial en date du 14 décembre 2000 pour tenir compte de cet accord transactionnel. Cet avenant, dont les dispositions ont pris effet au 1^{er} janvier 2000, aménage le protocole d'accord de 1972, et, annule et remplace l'avenant du 8 novembre 1989.

Au titre de l'exercice 2012, la dotation allouée à l'association « Les Ailes Brisées » s'est élevée à 1 056 831 €.

III. Avec La Française des Jeux

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 9,229 % ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de la Française des Jeux. À ce titre, votre association a désigné un représentant permanent.

IV. Avec l'ARPAH

Compte tenu des liens existants entre votre association et l'ARPAH, un certain nombre d'administrateurs de votre association sont également administrateurs de l'ARPAH. À ce titre nous vous rappelons, que sur l'exercice 2012, aucune somme n'a été versée à l'ARPAH.

V. Avec Sicav Épargne Aguesseau

Un protocole est intervenu entre l'établissement financier Lazard et votre association afin de créer la Sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ». Le conseil d'administration du 18 juin 2004 a autorisé votre Président à signer le protocole avec l'établissement financier Lazard. Le conseil d'administration du 28 septembre 2004 s'est prononcé pour la constitution de la Sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ».

Cette Sicav a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 août 2004 et a été créée officiellement le 14 octobre 2004. Au 31 décembre 2012, les 4 738 parts que vous détenez dans la sicav « Sicav Épargne Aguesseau » s'élèvent à un montant de 49 554 111 euros.

VI. Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné avis d'administrateurs communs avec les 35 entités suivantes :

1. Avec la Fondation Des « Gueules Cassées »
2. Avec Les Ailes Brisées
3. Avec l'office Nationaldes Anciens Combattants
4. Avec la Fondation Hopital Saint-Joseph

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

5. Avec La Fondation Marechal Lyautey
6. Avec l'Union Nationale Armée Blindée Cavalerie Chars
7. Avec l'ARPAH (Association pour la Réadaptation des Personnes Âgées Handicapées)
8. Avec la Sicav Épargne Aguesseau
9. Avec la Fondation Souvenir de Verdun
10. Avec le Foyer des Invalides
11. Avec l'Institution Nationale des Invalides
12. Avec l'Association Jean Lachenaud
13. Avec l'office Chrétien des Handicapés
14. Avec l'association Bagnolaise d'information
15. Avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides
16. Avec le Foyer de l'Institution Nationale des Invalides
17. Avec l'amicale des Anciens de la Légion Étrangère de Paris
18. Avec la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures
19. Avec le Souvenir Français
20. Avec Solidarité Défense
21. Avec la Promotion Saint-Cyr « Terre d'Afrique »
22. Avec l'association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre
23. Avec l'association « Amitié et Partage »
24. Avec l'unité de Soins Longue Durée Sainte-Elisabeth
25. Avec l'association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, Groupement de l'Ain
26. Avec la Ligue de Tir du Lyonnais
27. Avec la Société de Tir les Pionniers Bressans
28. Avec la Fondation Paul Parquet
29. Avec la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie
30. Avec l'association des Anciens et Amis de St-Louis de Pratlong
31. Avec l'association pour la Protection du Patrimoine de Fiac
32. Avec l'association des Amis et Lieux de Culte de Fiac
33. Avec la Française des Jeux
34. Avec la CYP SAS
35. Avec le Fonds Commun de Placement LFP Picot

Fait à Paris, le 19 Avril 2013

FRANCE AUDIT

Représentée par Monsieur Didier PIRO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 (1/2)

A C T I F	2012			2011
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires _____	110 838	104 073	6 765	12 077
Fonds commercial ¹				
Autres immobilisations incorporelles _____	47 886		47 886	47 886
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes _____				
Immobilisations corporelles :				
Terrains _____	780 443	519 480	260 963	367 031
Constructions _____	23 965 132	16 497 173	7 467 960	10 267 776
Installations techniques, matériel et outillages industriels _____	1 266 585	1 037 837	228 747	282 451
Autres immobilisations corporelles _____	1 007 603	870 482	137 121	148 478
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières² :				
Participations _____	6 407 100		6 407 100	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés _____	6 795 836		6 795 836	6 795 836
Prêts _____	680 512	108 369	572 143	722 296
Autres immobilisations financières _____	146 311		146 311	180 005
TOTAL I _____	41 208 247	19 137 414	22 070 833	18 823 836
Stocks et en-cours :				
Matières premières et approvisionnements _____	30 994		30 994	52 404
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances³				
Créances usagers et comptes rattachés _____	119 440		119 440	160 752
Autres créances _____	237 946		237 946	309 688
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités _____	107 017 469		107 017 469	143 327 750
Disponibilités _____	42 060 111		42 060 111	3 772 311
Charges constatées d'avance _____	53 088		53 088	49 314
TOTAL II _____	149 519 048	0	149 519 048	147 672 218
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V) _____	190 727 295	19 137 414	171 589 881	166 496 054

1. Droit au bail
2. Dont à moins d'un an
3. Dont à plus d'un an

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 (2/2)

	2012	2011
PASSIF		
<i>Fonds associatifs</i>		
<i>Fonds propres</i>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	119 632 459	119 632 459
Écarts de réévaluation		
Réserves	34 343 159	34 343 159
Report à nouveau	3 619 692	5 932 124
Résultat comptable de l'exercice	6 961 623	- 2 312 433
<i>Autres fonds associatifs</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	164 556 934	157 595 309
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
<i>Fonds dédiés</i>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	106 025	158 230
TOTAL III	106 025	158 230
<i>Dettes</i>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ¹		3 901 375
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 718	423 495
Dettes fiscales et sociales	2 372 569	2 518 144
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 819
Autres dettes	4 160 635	1 889 682
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	6 926 923	8 742 515
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	171 589 881	166 496 054
1. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		3 901 375

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012 (1/2)

	2012	2011
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises _____	11 155	12 679
Production vendue (biens et services) _____	2 058 621	2 662 884
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES _____	2 069 776	2 675 563
dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée _____	56 500	
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges _____	32 373	43 557
Cotisations _____	683	833
Dons _____	7 510	
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
Autres produits _____	3 308	5 237
TOTAL I _____	2 170 151	2 725 190
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises _____	21 087	25 751
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements _____	156 190	488 209
Variation de stock _____	14 131	- 24 969
Autres achats et charges externes (dont cotisations) _____	3 873 672	3 609 973
Impôts, taxes et versements assimilés _____	285 414	294 053
Salaires et traitements _____	2 104 520	2 460 420
Charges sociales _____	1 062 235	1 121 306
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements _____	1 227 277	1 338 719
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées _____	3 807 784	4 024 121
Autres charges (dont cotisations) _____	1 161	77 111
TOTAL II _____	12 553 469	13 414 694
1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II) _____	- 10 383 318	- 10 689 504
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé _____	10 430 178	11 809 142
Autres intérêts et produits assimilés _____	510 921	95 983
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	5 111 663	45 687
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement _____	6 929 720	5 836
TOTAL V _____	22 982 482	11 956 648
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions _____	14 709	1 904 586
Intérêts et charges assimilées _____	11 091	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement _____	4 167 715	119 478
TOTAL VI _____	4 193 515	2 024 064

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012 (2/2)

	2012	2011
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	18 788 968	9 932 584
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	8 405 650	- 756 920
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	75 382	26 494
- legs et donations		7 337
- subventions		
Sur opérations en capital		0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	75 382	33 831
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	28 914	30 070
Sur opérations en capital		7 135
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	28 914	37 205
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	46 467	- 3 374
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)	59 511	62 823
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
Impôt sur secteur associatif (XI)	1 550 006	1 614 962
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+IX)	25 287 526	14 778 492
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X+XI)	18 325 904	17 090 925
EXCÉDENT OU INSUFFISANCE	6 961 623	- 2 312 433
Évaluation des contributions volontaires en nature :		
Produits :		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0
Charges :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 21 JUIN 2013

BUDGET 2013 GRANDS ÉQUILIBRES VALIDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2013

CHARGES

Fonctionnement hors amortissements 4 579 522 €

Fonctionnement associatif	2 701 619 €
Moussy (incluant cession d'immobilisation)	1 030 487 €
Coudon	847 416 €

Aides sociales individuelles 2 064 600 €

Aides aux Institutions 1 307 500 €

Comité d'Entente	232 000 €
Colloque 2014	200 000 €
Souvenir Français	200 000 €
Devoir de Mémoire divers	513 000 €
Autres associations et projets	162 500 €

Ailes Brisées (Convention 1972) 1 428 000 €

TOTAL DES CHARGES 9 379 622 €
imputables à l'exercice 2013

PRODUITS

Française des Jeux, produit net 8 925 000 €

Dividende à percevoir en 2013	10 500 000 €
Impôt 15 % sur dividende 2013	1 575 000 €

Revenus du portefeuille

Épargne Aguesseau	1 748 322 €
Fonds Jourdain	1 014 000 €
Fonds Picot	440 140 €
Oddo	360 000 €
Moneta	375 000 €
Échéance 2014	196 185 €
Placements de trésorerie	265 000 €
Autres placements (dont plus-value)	1 106 619 €

Total

5 505 266 €

Net

4 744 661 €

TOTAL DES PRODUITS (NET) 13 669 661 €

RÉSULTAT

AVANT EXTERNALISATION ÉVENTUELLES DE PLUS-VALUES

ET HORS AMORTISSEMENTS 4 290 039 €

Investissements courants 2013 673 200 €

Siège	202 300 €
Moussy	86 800 €
Coudon	384 100 €

Engagements conditionnés

ARPAH	500 000 €
-------	-----------



Guoules Cassées
Sourire Quand Même

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

Note explicative pour les votes

Liste des candidats

Curriculum vitae des candidats

Textes des résolutions

Vous trouverez, en pièces jointes à cette brochure :

- **1 bulletin de vote recto verso**
- **1 enveloppe pour le bulletin de vote**
- **1 enveloppe T**

- **1 pouvoir**
- **1 enveloppe pour le pouvoir**

Ci-après les curriculum vitae des candidats qui sont la retranscription intégrale des textes fournis par eux-mêmes.

NOTE EXPLICATIVE POUR LES VOTES : - RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - VOTE DES RÉSOLUTIONS

Conformément à l'article V des Statuts, **8** postes sont à pourvoir, lors de l'Assemblée générale de juin 2013.

Sont candidats :

- 8 administrateurs sortants et rééligibles, dont le mandat vient à échéance de 3 ans.

Conformément à l'article VIII des Statuts, le vote est possible par correspondance.

1. – Vote par correspondance (à privilégier pour des raisons de représentativité et de commodité)

Vous trouverez joints à la convocation :

- **le bulletin de vote** pour le renouvellement des administrateurs et l'approbation des résolutions :
 - **pour le renouvellement du conseil d'administration** : vous devez cocher le nom des candidats de votre choix,
 - **pour le vote des résolutions** : vous devez, pour chaque résolution, cocher l'une des trois cases.

Le bulletin de vote ne doit comporter aucune mention ou signe quelconque,

- **une enveloppe, tamponnée "BULLETIN DE VOTE exclusivement - Conseil d'administration et résolutions"**, qui ne doit porter aucune mention ou signe quelconque, dans laquelle vous devez insérer le bulletin de vote,
- **une enveloppe "T"** dans laquelle vous devez inclure l'enveloppe comportant le bulletin de vote.

Vous devez indiquer au verso de l'enveloppe "T" vos nom, prénom et numéro de membre, **EN LETTRES MAJUSCULES** pour faciliter le pointage de la liste électorale. Merci par avance.

Vous devez poster l'enveloppe "T" au plus tard le vendredi 14 juin 2013.

Les opérations de dépouillement auront lieu au Siège de l'Union les mardi 18 et mercredi 19 juin 2013.

Les enveloppes "T" seront conservées par La Poste et collectées par le président de la commission de scrutin **le mardi 18 juin 2013 à 8 h 30.**

Le conseil d'administration a désigné M. Guy Delplace -administrateur- pour présider la commission de scrutin.

2. – Vote le jour de l'assemblée générale

Les membres souhaitant voter en direct le jour de l'Assemblée générale, le 21 juin 2013 à Moussy-le-Vieux, pourront le faire en donnant leur identité, ce qui permettra de pointer la liste électorale.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 30 jusqu'à l'ouverture officielle de l'Assemblée générale ordinaire, fixée à 9 h 30.

Je me permets d'insister auprès de chaque membre sur l'importance de participer à ces votes.

Les statuts prévoient **le vote par correspondance**, ce qui renforce la représentativité des membres qui ne peuvent se déplacer à Moussy pour l'Assemblée générale, et facilite le déroulement de l'assemblée, **je vous invite donc expressément à privilégier cette procédure écrite** et vous en remercie.

Henri Denys de Bonnaventure
Président

**LISTE DES CANDIDATS
AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR**

- | | |
|-------------------------------------------|---------------------|
| 1. CHAUCHART du MOTTAY Hubert..... | Actif 41 682 |
| 2. DAUPHIN Charles | Actif 43 417 |
| 3. DUMONT William..... | Actif 41 391 |
| 4. LAPRESLE (de) Bertrand..... | Actif 44 057 |
| 5. MARQUIS Jean-Daniel..... | Actif 44 522 |
| 6. MATZNEFF André | Actif 41 706 |
| 7. PASSAGE (du) Antoine | Actif 42 416 |
| 8. SALVAN Jean | Actif 41 377 |



CHAUCHART du MOTTAY Hubert

Membre de l'UBFT N°

41 682 (actif) depuis 1962

Date de naissance

22 août 1934

Situation de famille

Marié, 4 enfants, 19 petits-enfants

1 arrière-petit-enfant

Adresse

20 rue d'Aguesseau

75008 PARIS

Tél. : 01 44 51 52 00

Formation

Saint-Cyr

Licence Sciences Economiques

Activités militaires principales

- Carrière militaire complète jusqu'en 1993

- Général de Brigade (2s)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Président honoraire et Administrateur de l'UBFT

- Président de la Fondation des « Gueules Cassées »

- Administrateur de la Sicav Epargne Aguesseau

- Administrateur de la de la promotion de Saint-Cyr 1957-1959 « Terre d'Afrique »

Décorations

Commandeur de la Légion d'honneur

Grand-croix de l'Ordre National du Mérite

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessé en Algérie en 1961

taux d'invalidité : 100 % + 34°

Profession de foi

Participer avec persévérance et confiance dans l'avenir au travail qu'une équipe unie a entrepris depuis plus de dix ans.



DAUPHIN Charles

Membre de l'UBFT N°

43 417 (actif)

Date de naissance

18 août 1945

Situation de famille

Marié, 3 enfants majeurs

Adresse

18 rue Marcel Pagnol
11000 Carcassonne
Tél. 04 34 42 23 19 - 06 60 07 60 72

Formation

BEPC

Activités civiles principales

Retraité depuis 2002

Activités militaires principales

- Retraité militaire depuis 1995
- 32 ans TAP/TDM (1963-1995)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Membre du conseil départemental de l'ONAC (2^e collège)
- Membre de la Commission d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau
- Membre de la Commission Solidarité

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille militaire
Croix de la Valeur Militaire
Citation à l'ordre de la Division (Liban)
Citation à l'ordre du Régiment (Liban)
Témoignage de satisfaction (Irak)
Croix du Combattant
Médaille des Blessés
Titre de reconnaissance de la Nation
Carte du Combattant

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessure par éclats à la tête et à la main gauche.
Pensionné à 95 %.

Profession de foi

L'UBFT m'a beaucoup apporté sur le plan social et familial. C'est la raison pour laquelle je souhaite sincèrement me donner pleinement en participant concrètement aux décisions de notre association et en mettant mon sens humain et relationnel au profit de nos Anciens.



DUMONT William

Membre de l'UBFT N°

41 391 (actif)

Date de naissance

31 mai 1936

Situation de famille

Marié, 3 enfants majeurs

Adresse

618 Chemin Saint Antoine

83600 Bagnols-en-Forêt

Tél. : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Adresse électronique : dumont.william@orange.fr

Formation

Autodidacte (orphelin, suite à attentat en novembre 1955, a dû abandonner ses études pour travailler comme manutentionnaire auxiliaire dans l'attente d'un recrutement par concours)

Activités civiles principales

- Fonctionnaire (28 ans de services), débutant comme Agent de guichet aux PTT, a terminé comme Administrateur Civil, Chef de Bureau et Adjoint au Sous-directeur des Equipements au Ministère de l'Industrie
- Dans le privé (17 ans de services), Adjoint d'un Délégué général, puis Délégué général d'une Organisation Professionnelle dans le secteur des Industries Electriques

Activités militaires principales

- Appelé (classe 1956/2A) en Algérie, Chiffreur dans les Transmissions à l'Etat-Major des Troupes en Tunisie, puis Compagnie Saharienne (Sud Tunisien)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Président de la Commission d'Audit Interne de l'UBFT jusqu'en 2011
- Gérant d'une Société Civile Immobilière
- Président de l'Association Bagnolaise d'Information (ABI), agréée pour la Protection de l'Environnement
- Vice-président du Syndicat Intercommunal de l'Eau du Var-Est (SEVE)
- Membre de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), en cours de transformation en Commission de Suivi de Site, de l'Installation Classée pour le traitement des déchets de Bagnols-en-Forêt (Var). Membre de la CSS du Cannet des Maures
- Délégué d'un secteur, dans le Var-Est, de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SEMLH)

Décorations

- Officier de la Légion d'honneur
- Médaille Militaire
- Officier du Mérite National

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessures multiples sur tout le corps et à la tête, dont perte de l'œil et de l'audition gauche, par éclats de mortier lors d'un combat face à l'ennemi
Taux d'invalidité de 100 % + 7°

Profession de foi

Continuer à mettre à la disposition de notre Union, alors que je suis retraité, mes diverses expériences et compétences, en particulier pour participer à son adaptation compte tenu de l'évolution de ses ressources et besoins, dans l'esprit de ses généreux Fondateurs et du serment au Colonel Picot.



de LAPRESLE Bertrand

Membre de l'UBFT N°

44 057 (actif)

Date de naissance

5 septembre 1937 à Marseille

Situation de famille

Marié, 4 enfants, 15 petits-enfants

Adresse

25, rue du Docteur Finlay
75015 Paris
Tél. : 01 43 27 55 86 et 06 30 06 77 38

Formation

Officier général de l'Armée de Terre
Saint-Cyr (1957/1959)
Enseignement militaire supérieur scientifique &
technique (1971/1975)
Licencié en Sciences Economiques (1973/1975)
Lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
(section économique et financière) (1975)

Activités militaires principales

- Général d'armée en deuxième section depuis le 1^{er} janvier 1997
- Ancien Commandant en chef de la Force de Protection des Nations Unies en Ex-Yougoslavie (mars 1994 à février 1995)
- Ancien Major Général de l'Armée de Terre (1990/1993), puis Commandant de la Force d'Action Rapide
- Ancien Conseiller militaire du Gouvernement, puis Inspecteur Général des Armées (jusqu'en décembre 1996)
- Ancien Gouverneur des Invalides (de janvier 1997 à juin 2002)
- Ancien Chef de Corps du 1^{er} Régiment Étranger de Cavalerie (1981/1983)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Administrateur de diverses structures dont l'Office National des Anciens Combattants, l'association Solidarité Défense, l'Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie Chars.
- Vice-Président de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête
- Secrétaire du Conseil de la Fondation des Gueules Cassées

Décorations

Grand Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite
Croix de la Valeur Militaire (Algérie, Liban, Ex-Yougoslavie)
Diverses décorations nationales et étrangères

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessure à la tête en service en Algérie en avril 1961 (trépanation à l'hôpital d'Alger)

Profession de foi

Poursuivre avec persévérance et confiance dans l'avenir le travail qu'une équipe unie a entrepris depuis 2003.



MARQUIS Jean-Daniel

Membre de l'UBFT N°

44 522 (actif)

Date de naissance

23 avril 1966

Situation de famille

Marié, 4 enfants

Adresse

Quartier Collongue

13980 Alliens

Tél. : 04 90 59 36 02 – 06 61 20 36 16

Formation

CAP/BEP Electronique - Niveau F3 électro-technique

Activités civiles principales

- Chef d'entreprise

Activités militaires principales

- Caporal 13 BCA

- Caporal chef - Réserviste au CTAC de Marseille

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Membre de la commission Social ONAC
- Représentant des victimes de guerre aux emplois réservés
- Membre de la commission pour l'article 115
- Vice-président de l'Union Fédérale des Bouches-du-Rhône
- Secrétaire général des AC/VG d'Alleins
- Correspondant municipal d'Alleins (pour la sécurité routière)

Décorations

Médaille d'Outre-Mer

Médaille ONU (Liban)

Médaille de la Défense Nationale

Médaille des services volontaires

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessé en service en 1987 lors d'une escorte au Sud du Liban. Taux d'invalidité 100 % 27°.

Profession de foi

J'ai pris le temps d'apprendre et d'écouter nos anciens. Désire rester au service de mes camarades dans cette belle et grande association donnant de mon temps et ma jeunesse.



MATZNEFF André

Membre de l'UBFT N°

41 706 (Actif)

Date de naissance

31 août 1934

Situation de famille

Marié, 3 enfants

Adresse

20 rue d'Aguesseau
75008 Paris
Tél. : 01 44 51 52 00

Formation

Sciences Politiques, Licence en Droit

Activités civiles principales

- La communication, dans de grandes agences nationales (Europe 1) et internationales. J'ai ainsi été amené à vivre trois ans aux États-Unis et quatre en Italie.

Activités militaires principales

- Capitaine honoraire
- 1957 - 1961 École de Cherchell, puis chef de section au 1^{er} Régiment Etranger et au 3^e Régiment Étranger d'Infanterie.

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Vice-président de l'Amicale des Anciens de la Légion Etrangère de Paris
- Administrateur du Foyer de l'INI

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier du Mérite de l'Ordre de Malte

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessé au combat le 31 août 1960
Taux d'Invalidité : 55 %

Profession de foi

Appelé au Conseil d'administration par le Général Oddo en 1992, j'ai été élu Secrétaire du Conseil en 1996.
En janvier 2002, le Général Salvan m'a demandé de participer à la réorganisation du Siège.
En janvier 2003, le Général du Mottay m'a demandé de poursuivre cette mission.
En 2010, Henri Denys de Bonnaventure m'a fait la même demande, que j'ai acceptée.
Je me présente à un nouveau mandat pour continuer à servir l'Union.



du PASSAGE Antoine

Membre de l'UBFT N°

42 416 (actif)

Date de naissance

15 octobre 1923

Situation de famille

Marié

Adresse

4 avenue George V
75008 Paris
Tél. : 01 47 20 88 38

Formation

Licence en Droit
Sciences Politiques
Centre d'Etudes Supérieures de Banque

Activités civiles principales

- Cadre supérieur de Banque - 38 ans d'ancienneté - retraité

Activités militaires principales

- Ancien engagé dans la 1^{re} D.B. 1944/1945 (2^e Cuirassiers)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Vice-président honoraire de l'UBFT
- Président d'honneur de la Fondation des « Gueules Cassées »
- Administrateur de l'Institution Nationale des Invalides (14 ans)
- Vice-président, Trésorier général du Foyer des Invalides
- Président d'honneur de la Fondation Paul Parquet (Maison de rééducation d'enfants handicapés)
- Représentant de l'UBFT au Conseil d'Administration de la Fondation Hôpital St-Joseph
- Représentant de l'UBFT au Conseil d'Administration de l'Association Jean Lachenaud (3 maisons de retraite pour anciens militaires)
- Président-fondateur (en 1970) de « La Porte Ouverte », lieu de rencontres et d'entraide

Décorations

Commandeur de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Croix de Guerre 1939/1945
Croix du Combattant Volontaire
Commandeur de l'Ordre du Mérite de Malte

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessé une première fois le 23 janvier 1945 en
Alsace, une deuxième fois le 20 avril 1945 en
Allemagne
Deux trépanations - taux d'invalidité : 75 %

Profession de foi

La promotion et l'animation du bénévolat caritatif actif sous toutes les formes ouvertes -sans exclusive- à l'enfance handicapée et aux retraités jouissant d'une bonne et longue expérience professionnelle.

Au titre de Président d'honneur de la Fondation des « Gueules Cassées », il s'attache tout spécialement -et par le jeu du mécénat- à l'équipement plus moderne des « plateaux techniques » de toutes institutions publiques ou privées se consacrant à la chirurgie maxillo-faciale et aux séquelles neurologiques des traumatismes encéphaliques de toutes origines.



SALVAN Jean, Germain

Membre de l'UBFT N°

41 377 (actif)

Date de naissance

3 mars 1932

Situation de famille

Marié, 5 enfants, 16 petits-enfants, 9 arrière-petits-enfants

Adresse

En Poulié
81500 Fiac
Tél. : 05 63 42 18 11

Formation

Saint-Cyr - École de Guerre - Institut des Hautes
Études de la Défense Nationale
DESS de droit public (Paris II)

Activités civiles principales

Enseignant aux Instituts de sciences politiques
- de Strasbourg (1985/1986)
- de Bordeaux (1989/1995)
- à la chambre de commerce de Bordeaux (1991/1995)

Activités militaires principales

- Chef de section et Commandant de compagnie en Algérie
(1957/1961)
- Chef de corps du 3^e RPIMa au Liban (1978)
- Commandant de la 1^{re} DB (Allemagne 1983/1985)
- Représentant français auprès de l'OTAN (1986/1988)
- Commandant de la IV^e RM (Bordeaux 1989/1991)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Administrateur de l'UBFT depuis 1985
- Administrateur de la Fondation des Gueules Cassées
- Administrateur du Groupement Militaire de Prévoyance
des Armées (1981/1989)
- Délégué national de l'UDAF (Union pour la Défense des
Armées - 1991/1995)

Décorations

Grand Officier de la Légion d'honneur
Grand Croix de l'Ordre National du Mérite
Croix de la Valeur Militaire avec 5 citations
Commandeur de l'Ordre du Cèdre du Liban
Croix d'honneur de la Bundeswehr

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Algérie : le 28 mai 1958
Liban : le 2 mai 1978
Taux d'invalidité : 100 % + 6°

Profession de foi

Poursuivre avec persévérance et confiance dans l'avenir le
travail qu'une équipe unie a entrepris depuis onze ans.

**RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE
DU VENDREDI 21 JUIN 2013
ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2013**

Résolution N°1

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activités 2012, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Résolution N°2

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et du commissaire aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2012 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au Conseil d'administration.

Elle décide d'affecter l'excédent s'élevant à 6 961 622,97 euros de la façon suivante :

- 10 % à la réserve statutaire, soit 696 163 euros,
- 5 000 000 euros à une réserve pour l'extension de l'EHPAD du Coudon,
- 1 000 000 euros à une réserve pour évolution du domaine de Moussy,
- 200 000 euros à une réserve pour la participation de l'UBFT au Colloque 2014,
- 65 459,97 euros, soit le solde, en report à nouveau.

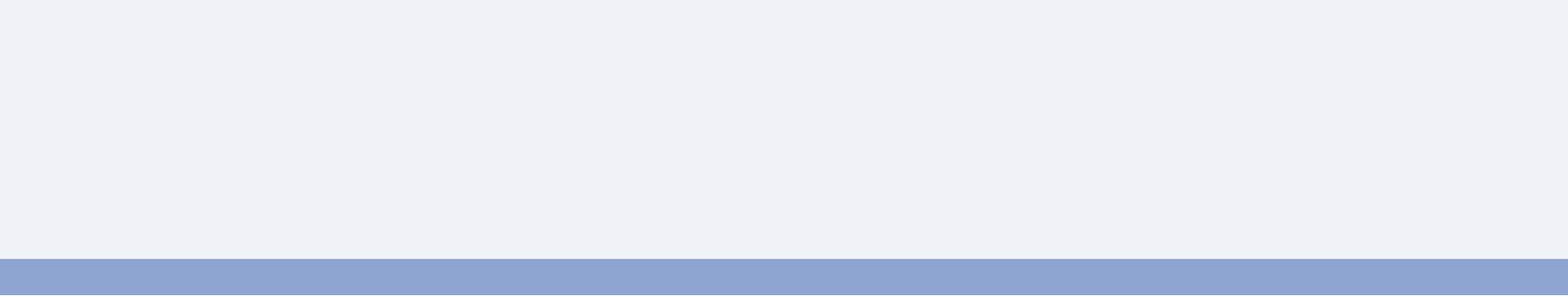
Résolution N°3

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2013, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

Résolution N°4

Conformément à l'article III des statuts et à l'article 1.1 Alinéa 5 du règlement intérieur, l'Assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle à 5 euros pour les membres « Actifs » et « Associés » à compter du vote de l'Assemblée.

Les membres ayant antérieurement souscrit un rachat de cotisation n'auront pas à s'acquitter de nouvelles cotisations annuelles.





Gueules Cassées
Sourire Quand Même

UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE - 20 RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 FÉVRIER 1927
TÉLÉPHONE : 01 44 51 52 00 - TÉLÉCOPIE : 01 42 65 04 14
WWW.GUEULES-CASSEES.ASSO.FR - INFO@GUEULES-CASSEES.ASSO.FR